



**PREFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°85-2025-162

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Sous-Préfecture des Sables d'Olonne /**

85-2025-09-05-00002 - Arrêté n° 137/SPS/25 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la manifestation "Foire des Minées 2025" à Challans (4 pages)

Page 3

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2025-09-05-00002

Arrêté n° 137/SPS/25 portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la manifestation "Foire des Minées 2025" à Challans

**Arrêté N° 137/SPS/25  
portant autorisation de surveillance  
et de gardiennage à partir de la voie publique  
à l'occasion de la manifestation « Foire des Minées 2025 »  
à Challans**

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 20 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BALCOU en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 14 mars 2025 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre BALCOU, sous-préfet des Sables-d'Olonne et à certains personnels de la sous-préfecture ;

Vu la demande présentée le 02 septembre 2025, par M. Franck BERNARD, gérant de la société ACTILIUM SÉCURITÉ, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, tendant à obtenir, pour le compte de l'association Foire des Minées, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, sur la commune de Challans, à l'occasion de la manifestation « Foire des Minées 2025 », de ce jour au mercredi 10 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Challans, reçu le 03 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Challans, reçu le 02 septembre 2025 ;

**Arrête**

Article 1 : la société dénommée « ACTILIUM SÉCURITÉ » (n° d'agrément AUT-085-2118-03-21-20190362172), sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, représentée par M. Franck BERNARD, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la manifestation « Foire des Minées 2025 » à Challans ;

**OUVERTURE DE FOIRE - DU VENDREDI 05 AU MARDI 09 SEPTEMBRE 2025**

**surveillance de nuit jusqu'au 10 septembre 2025**

ouverture de la Foire  
de 20h30 à 8h30

nuits du 04 au 08 septembre

5 nuits

1 agent conducteur de chien  
5 agents de sécurité

<u>ouverture de la Foire</u> de 19h30 à 7h30	NUIT du 09 septembre	1 nuit	1 agent conducteur de chien 5 agents de sécurité
de 21h00 à 7h00	NUIT du 10 septembre	1 nuit	1 agent conducteur de chien
<b><u>sûreté de jour jusqu'au 10 septembre 2025</u></b>			
de 08h30 à 20h30 de 12h00 à 20h30	journée du 04 septembre	1 jour	4 agents de sécurité 1 agent de sécurité
de 08h30 à 14h00 de 07h30 à 14h00 de 14h00 à 20h30	journée du 05 septembre	1 jour	5 agents de sécurité 1 agent de sécurité 5 agents de sécurité
<u>ouverture de la Foire</u> de 14h00 à 20h00			1 coordinateur de sécurité 1 agent de sécurité SSIAP Niveau 2 2 agents de sécurité SSIAP Niveau 1 1 agent de sécurité
de 13h00 à 19h00 de 14h00 à 18h00 de 14h00 à 21h30			1 agent de sécurité 1 agent de sécurité
de 20h00 à 01h00	journée du 06 septembre	1 jour	1 agent de sécurité
de 08h30 à 20h30 de 09h00 à 20h00	journées du 06 et du 07 septembre	2 jours	5 agents de sécurité 1 coordinateur de sécurité
<u>ouverture de la Foire</u>			2 agents de sécurité 1 agent de sécurité SSIAP Niveau 2 2 agents de sécurité SSIAP Niveau 1
de 13h00 à 19h00 de 07h30 à 18h00 de 09h00 à 20h00	journée du 07 septembre	1 jour	4 agents de sécurité 1 agent de sécurité 2 agents de sécurité
de 08h30 à 20h30 de 09h00 à 20h00	journée du 08 septembre	1 jour	5 agents de sécurité 1 coordinateur de sécurité
<u>ouverture de la Foire</u>			1 agent de sécurité SSIAP Niveau 2 2 agents de sécurité SSIAP Niveau 1
de 13h00 à 19h00 de 07h30 à 18h00			1 agent de sécurité 1 agent de sécurité
de 08h30 à 20h30 de 08h30 à 19h30 de 09h00 à 20h00	journée du 09 septembre	1 jour	4 agents de sécurité 1 agent de sécurité 1 coordinateur de sécurité
<u>ouverture de la foire</u>			1 agent de sécurité SSIAP Niveau 2 2 agents de sécurité SSIAP Niveau 1 1 agent de sécurité
de 13h00 à 19h30 de 17h00 à 19h30 de 18h00 à 19h30 de 07h30 à 18h00			3 agents de sécurité 1 agent de sécurité 1 agent de sécurité
de 07h30 à 12h00	journée du 10 septembre	1 jour	3 agents de sécurité

**Sécurité Feu d'artifice : le mardi 09 septembre 2025**

de 14h00 à 23h30

de 19h30 à 23h30

de 20h00 à 23h30

de 20h30 à 23h30

1 agent de sécurité

6 agents de sécurité

3 agents de sécurité

2 agents de sécurité SSIAP Niveau 1

5 agents de sécurité

**Localisations concernées :**

**Foire des Minées**

Ensemble du périmètre de la foire

parking public mis à disposition de la foire

**Feu d'artifice**

barriérage de rue en soutien agents municipaux

bd Viaud Grand Marais (niveau Rond point rue de Cholet/rue Belle Fontaine)

Intersection rue des plantes/rue André Malraux

rue André Malraux (coté D32)

périmètre de sécurité pas de tir

présence aux accès public - contrôle sur doute

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ » figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom Prénom	N° de carte professionnelle
SICAUD Rémy	N° 085-2028-10-23-20230663789
ALINE Steve	N° 085-2026-01-15-20200177145
ATLAN Yannick	N° 085-2029-03-15-20240007197
BACHELIÈR Eluan	N° 044-2029-12-19-20240842518
BADET Léo	N° 071-2028-08-25-20230855824
BARANOV Yuriy	N° 085-2026-06-15-20210401385
BERARDO Shony	N° 085-2026-07-16-20210773734
BERGÈR Maeva	N° 085-2030-04-02-20250636081
BONNOMEAU Clétya	N° 085-2028-03-23-20230842717
BRUEZ Grégory	N° 002-2030-06-02-20250030772
BURGAUD Maeva	N° 085-2029-11-07-20240907703
BUSGUTH Heetnarain	N° 085-2029-05-14-20240023157
CALAIS Enzo	N° 085-2029-09-23-20240842060
CANO Louna	N° 085-2025-11-07-20250981267
CHEVALIER José	N° 085-2028-03-23-20230832800
CHRISTIAENS Didier	N° 085-2027-01-27-20210576174
CRAPET Gérard	N° 085-2029-01-30-20240094692
DAUVÈRGNE Guillaume	N° 085-2030-06-25-20250723097
DROIT Julien	N° 085-2027-04-12-20220199261
DUCHENE Virginie	N° 044-2028-06-28-20230844307
EYMARDE Angie	N° 079-2029-07-19-20240923374
FEUGUEUR Damien	N° 085-2030-01-02-20240707966
FREDERIC Sébastien	N° 085-2028-11-15-20230855360
GELIN Corentin	N° 079-2030-01-27-20250628876
GIRARD Rémy	N° 085-2026-11-18-20210789047
GUILLAS Gaëtan	N° 044-2030-07-09-20250980295
HACQUIN Florent	N° 085-2030-05-30-20250395822
ISEL David	N° 085-2029-09-26-20240813131

JOUBERT Johann	N° 085-2029-01-30-20240377854
LAFITTE Fabien	N° 085-2026-01-26-20210763240
LAFLEUR Margaux	N° 044-2030-06-27-20250628149
LAIGNIER Franck	N° 085-2030-01-30-20250969661
LELIEVRE Lilou	N° 085-2029-01-16-20240900905
PELLOQUIN Elodie	N° 085-2029-07-10-20240680611
PEZON Eric	N° 085-2029-02-06-20240023589
PFEIFFER Doriane	N° 085-2027-06-16-20220819391
PINAULT Patrick	N° 085-2029-01-30-20240296645
PINOUT Clémence	N° 085-2028-03-20-20230314566
PIRÓN Sylvain	N° 085-2029-12-27-20240119694
POULAIN Stéphane	N° 085-2029-05-06-20240041834
RAHARIJAONA MAHAISON Narindra	N° 085-2027-10-26-20220621919
RAMON Anthony	N° 085-2028-03-24-20230188269
VERNIER Tristan	N° 044-2029-06-21-20240401065
MOSER Aurélie	N° 085-2026-11-23-20210367243 chien n°1 - 250 269 606 099 939
ROCHER Jérémy	N° -085-2027-03-21-20220487200 chien n°1 - 250 269 810 528 347 chien n°2 - 250 269 608 569 132

Article 3 : les agents de surveillance visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou - CS 90400 - 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques - cabinet - bureau des polices administratives - Place Beauvau - 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Île Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

Article 6 :

- M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
  - M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'au représentant de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ ».

**Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>).**

Fait aux Sables d'Olonne le 9 SEP. 2025

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation  
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,

Jean-Pierre BALCOU